Délégation du Personnel
GROUPE GRAND LYON

1/2

BNP PARIBAS

Mai 2016

Postes vacants	Postes à pourvoir
CC Croix Rousse	CC Ste Foy
CC Guillotière	CP Ste Foy
CC Tête d'Or	CP Gratte Ciel
CP Caluire	CP Dardilly
CP Lafayette	
CSEP Part Dieu	

• Heures supplémentaires

La reconnaissance des heures supplémentaires est un point sur lequel vos représentants CFDT sont intervenus à de nombreuses reprises.

Nos interventions payent,

le Groupe a reconnu 17 heures supplémentaires pour le mois d'Avril.

Faîtes appel à vos représentants CFDT si vous rencontrez des difficultés !

• Fermetures estivales

Pour notre Groupe, 5 agences sont concernées par les fermetures estivales pour la période du 2 au 20 Août 2016 :

Rouget de l'Isle, Chaponost, Marcy l'Etoile, Limonest, Collonge au Mont d'Or

Vos représentants CFDT vous rappellent qu'aucun congé ne peut vous être imposé sur cette période, contactez nous en cas de besoin !

• CRC

Dans le cadre de la réforme sur l'harmonisation des frais, **nous vous rappelons qu'aucune décision n'a été prise quant à la suppression annoncée par la Direction des indemnités repas, frais de stationnement etc...** En effet, **vos représentants CFDT ont obtenu un moratoire sur le sujet** jusqu'en Septembre (cliquez ici) et seront attentifs à ce que vous ne soyez pas pénalisés !

Pour ce qui concerne vos **affectations dans les différentes agences du Groupe**, **les élus CFDT ont demandé que le bon sens prime par rapport à votre lieu d'habitation.**

Si vous constatez des « aberrations » d'affectation, contactez nous !

• Promotions/Augmentations

Vos représentants CFDT ont souhaité connaître **le nombre de salariés n'ayant pas bénéficié de promotion depuis plus de 6 ans et/ou n'ayant pas bénéficié d'augmentation depuis plus de 5 ans.**

Réponse du Groupe : « nous ne communiquons pas ce type d'informations ».

Et pour cause !

Si vous êtes concerné, vous êtes éligible à la Commission Paritaire de Recours (cliquez ici) qui statuera pour une promotion ou une augmentation.

Julie LEQUEUX, Déléguée du Personnel du Groupe, siègera à cette commission, n'hésitez pas à la contacter !

Réaffectation production Conseillers Spécialisés (CS)

Contrairement à d'autres, vos représentants CFDT ne sont pas résignés quant aux « arrangements » que pourraient prendre la Direction face aux règles BDDF.

Ainsi, pendant que certains vous indiquaient que la production des CS n'était réattribuée qu'au collectif, la CFDT a refusé cette réponse de la DR et à rétabli la vérité.

La production des CS (hors crédit immobilier) vous est entièrement réattribuée de façon automatique !

Reste pour la CFDT a clarifier cette notion de 60 jours, qui existerait entre le rdv à 3 et la possibilité de réaffectation de la production, ce délai ne semblant pas correspondre aux réalités de votre activité !

Ex : un rdv à 3 avec le CSEP dans le cadre d'une succession... Bien des successions se règlent au-delà de 60 jours !

Affaire à suivre....

La CFDT DR Lyon :

Vous écouter,
Vous accompagner,
Vous défendre !

Délégation du Personnel
GROUPE GRAND LYON

2/2

BNP PARIBAS

Mai 2016

Les crédits immobiliers : dossier BRULANT !

Vous êtes nombreux à nous faire part de la gestion « à flux tendus » des crédits immobiliers.

La faute à qui ?

Un contexte favorable avec **une politique de taux bas** qui pourrait être un tremplin pour les opportunités commerciales **MAIS une équipe de CSI pour le Groupe sous-dimensionnée** !
Pas de bras ? Et vous connaissez la suite :)

La CFDT a été la première à interpeller la Direction de Groupe ainsi que la DR, notamment via notre lettre ouverte adressée à Etienne BAREL le 5 Mai 2015, et **sur notre insistance la DR a décidé de mettre en place 8 CRR-CSI transformés par la suite en création de postes de CSI supplémentaires pour la DR dont 4 rien que pour le Groupe Grand Lyon !**

Et pourtant cela reste encore bien insuffisant !

Suite à nos remontées du terrain, **la Direction a décidé lors du CE d'Avril 2016 de mettre en place quelques « CP Référents immobiliers »** amenés à appuyer ***exceptionnellement*** les CSI dans la gestion du flux de crédit immobilier.

Cette décision peut être un premier pas quant à l'augmentation des CSI que la CFDT ne cesse de demander, gageons que la Direction saura en tirer les enseignements…
Il ne sera pas acceptable de voir fleurir des dizaines de « CP Référents » !!!

Si la mise en place **de quelques** « CP référents immobiliers » redonne la possibilité de traiter de l'immobilier , chère à certains, **cette mesure doit rester exceptionnelle** et **la CFDT demande des garanties** :

- **sécurisation des IC tant individuelles que collectives**
- **Reconnaissance de l'investissement des « CP Référents » au travers des évaluations et des promotions/augmentations**

Il est de notoriété publique que les *crédits immobilier sont toujours traités en agence* (contrairement au process PPC). Une organisation syndicale responsable doit tenir compte de la réalité et être force de proposition afin de définir des règles précises et homogènes.

En clair, la CFDT ne regarde pas le train passer…

Les « CP référents » une première étape, les CSI supplémentaires une finalité !

Enfin, **la CFDT** a demandé **de clarifier le traitement des renégociations client.**
Vos représentants ne peuvent accepter que les renégociations soient traitées par les CC !

1) La Direction n'a pas jugé utile de vous former au nouvel outil
2) Vous détenez à ce jour les fonds de commerce les plus chargés en plus du reste des tâches qui vous incombent

La Direction va d'ailleurs **arbitrer certains fonds CC vers les CP** afin d'alléger les fonds de commerce, **face à notre insistance sur la charge de travail des CC à la limite du raisonnable…**

Par ailleurs, **la CFDT** a obtenu que soit **également clarifiée la politique des renégociations collaborateurs**, et nous avons aujourd'hui l'écho de certains décideurs que **les « vannes étaient ouvertes »** !

Ainsi, les propos de la DR ont été très clairs sur le sujet, la méthode à retenir est celle qui avantage le collaborateur.

En cas de besoin, contactez nous !

RDV RGRH

Le RH du Groupe se dit être à la disposition de tous les salariés souhaitant le rencontrer.

2 possibilités pour solliciter un rdv :
- via votre manager
- via le RH directement par email

Agence Genas & Déménagement

Le projet verra finalement le jour début 2017 !

CFDT Grand Lyon
Vos interlocuteurs

Délégués du Personnel
Jacqueline MARTINEZ
Julie LEQUEUX
Mikael NIZAN
Pierre-Marie PEY
Jean-Luc MANAUDOU
J-Stéphane BERBERIAN

CHSCT
Magalie FRAILLON
Laurence MILESI
J-Stéphane BERBERIAN

Représentant Syndical
Benjamin TARRIDE